

2010/2655 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association Afak Bethléem pour la création d'une Cantate avec 4 écoles de musique de villes des territoires Palestiniens - Année 2010 (Direction des Relations Internationales) (BMO du 05/07/2010, p. 1558)

Rapporteur : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération concerne notre coopération avec la Ville de Jéricho, qui va bientôt fêter son 10.000^e anniversaire.

Dans le cadre de l'organisation de ce 10.000^e anniversaire, nous avons été sollicités, en particulier par l'IUFM, pour soutenir un projet de chorale de plusieurs villes des territoires palestiniens, qui vont organiser une grande cantate, qui sera produite à Jéricho à l'occasion du 10.000^e anniversaire.

Ce projet est également soutenu par le Consulat de France à Jérusalem. L'IUFM soutient les chorales de chacune des villes. Il y aura une première grande réunion en septembre et ensuite, un grand concert à la fin de l'année, pour le 10.000^e anniversaire de la ville de Jéricho.

Je profite de cette délibération pour dire –et cela s'applique également à l'autre délibération- qu'il est très important que l'on soit passé des jumelages à des coopérations beaucoup plus concrètes, beaucoup plus techniques, où nous mobilisons au Grand Lyon et à la Ville de Lyon, les expertises, pour renforcer la maîtrise d'ouvrage de nos villes partenaires, pour qu'elles puissent effectivement assurer les services essentiels à leurs concitoyens, que ce soit l'assainissement, l'eau, la gestion des déchets, mais aussi lorsque l'on mobilise des services de la ville, la Police municipale, l'Eclairage public, les Espaces verts.

Mais je crois qu'il est bien que l'on garde aussi cet esprit jumelage, qui fait que la coopération, au-delà du renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage de nos villes partenaires, c'est aussi l'idée que la coopération entre les peuples des collectivités locales, c'est une contribution tout simplement à la paix entre les peuples, à la compréhension entre les peuples.

Effectivement, je crois que la mobilisation d'acteurs culturels de nos villes participe évidemment de cette idée-là, qu'aujourd'hui les coopérations, vont du renforcement de la maîtrise d'ouvrage, à la coopération culturelle, ce qui permet une meilleure compréhension entre les peuples.

Je crois que la coopération décentralisée doit aussi aujourd'hui garder cet esprit du jumelage qui était au cœur des premières coopérations après la seconde guerre mondiale. Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Le Groupe GAEC soutient et votera ce rapport accordant une subvention de 8 000 euros pour ce projet

de coopération culturelle avec quatre villes de Cisjordanie autour de la production d'une cantate.

Il s'inscrit pleinement dans la démarche de notre ville cherchant à travers des coopérations avec des villes palestiniennes et israéliennes à favoriser la paix dans cette région, engluée dans un conflit qui est une menace pour tout le Moyen Orient et même au-delà.

Lyon a soutenu et accompagné des rencontres de dialogues entre israéliens et palestiniens de bonne volonté qui malheureusement n'ont pas pu déboucher. Notre Groupe soutient cette démarche et nous espérons qu'elle pourra reprendre le plus vite possible.

Malheureusement, nous venons de vivre un événement dramatique avec les violences et les morts qui ont marqué l'intervention illégale de l'armée israélienne dans les eaux internationales contre des navires pacifiques qui voulaient livrer du matériel civil à la population de Gaza affamée par le blocus israélien, blocus condamné par l'ONU et la Communauté internationale.

Le Groupe GAEC condamne cette action et plus globalement le blocus de Gaza et le mur de la honte qui n'ont fait que le jeu des extrémistes du Hamas, comme nous avons d'ailleurs déjà condamné la stratégie des roquettes contre la population israélienne du Hamas.

Condamner le blocus et cette action de l'armée israélienne est le minimum que nous pouvons, que la Ville de Lyon peut faire dans cette situation, ce qui ne signifie pas rompre avec des démarches équilibrées pour favoriser à tout prix la reprise du dialogue de la paix.

Ce n'est pas en affamant les populations civiles ou en empêchant l'arrivée des matériaux de reconstruction que l'on peut contribuer à construire la paix.

Nous ne pouvons aussi que regretter et condamner les restrictions et obstacles mis l'année dernière à notre actions de coopération avec des villes de Gaza dans le domaine de l'éclairage public.

La Ville de Lyon doit absolument poursuivre ces actions de coopération bilatérales et agir pour lever les obstacles qui les remettent en cause. Merci.

Mme LEGAY Catherine : Monsieur le Maire, cher(e)s Collègues, ce projet culturel de création de la cantate, la mise en place de stages de formation et la production de la cantate dans quatre écoles de quatre villes des territoires palestiniens, à savoir Bethléem, Naplouse, Ramallah et, avec un accent fort, à Jéricho, ville avec laquelle nous sommes jumelés et qui, de surcroît, fête son dix millième anniversaire, est à soutenir.

Nous ne pouvons qu'approuver une initiative destinée à permettre le développement d'activités culturelles, en l'occurrence musicales, dans les territoires palestiniens, si terriblement coupés du monde. Nous espérons que les habitants, les écoliers des quatre villes concernées pourront se déplacer librement pour participer à la création de la Cantate qui est l'objectif final de l'Association Afak-Bethléem.

Deux raisons particulières s'ajoutent pour nous à l'intérêt de ce projet. C'est d'abord la qualité des artistes sollicités, qu'il s'agisse des musiciens ou des poètes dont les textes seront utilisés (Mahmoud Darwich, un des plus grands poètes contemporains, récemment disparu, et Jean Pierre Siméon, que nous connaissons bien à Lyon pour sa collaboration avec le TNP et son animation du Printemps des Poètes).

Enfin, nous pensons à la joie d'élèves handicapés, malheureusement nombreux en Palestine, à participer à ce projet.

Cependant, il est important de rappeler l'indignation exprimée dans cette assemblée par notre Groupe lors du Conseil municipal du 12 avril 2010, sur le blocus imposés aux territoires palestiniens, essentiellement à la bande de Gaza, par le gouvernement israélien. Nous avons souligné, à l'occasion, le poids de notre ville et nous avons mis en exergue l'importance de son rôle pour développer davantage les solidarités humaines et économiques libérées. Comme vous l'avez entendu et lu dans les médias, Israël a assoupli son blocus et autorisé l'accès à Gaza de biens de construction destinés à des projets de la Communauté internationale approuvés par l'Autorité palestinienne.

Comme nous l'avons dit le 12 avril 2010, le blocus ne concerne pas seulement le matériel servant à développer, entretenir et maintenir une vie digne dans les villes palestiniennes, mais également l'acheminement de moyens répondant à des besoins vitaux : nourriture, médicaments, eau, etc... Ce blocus qui préconise de l'huile, mais pas la viande, des insecticides, mais pas de livres ni de crayons, etc « pour des raisons de sécurité » est absurde et aléatoire.

Après l'attaque meurtrière d'une flottille humanitaire au large de Gaza le 31 mai, nous nous félicitons que l'indignation exprimée dans le monde entier contre le blocus organisé par Israël, comme en témoigne le nombre des manifestants, entre autre au niveau local, ait infléchi la position du Gouvernement israélien qui, le 17 juin, a annoncé l'allègement du blocus.

Cependant, l'agence de l'ONU pour les réfugiés de Palestine a émis des doutes sur la mise en œuvre de ce nouveau système, Israël ayant déjà introduit des restrictions. Gaza va rester en situation de non-économie, estime Karim Lebhour, journaliste français établi à Gaza depuis trois ans.

Aussi, faut-il souligner que le blocus limite la circulation des biens mais aussi des personnes. Gaza reste une prison à ciel ouvert, Israël contrôle toujours les frontières et les territoires terrestres palestiniens et maintient le blocus maritime. Nous nous demandons comment les populations participeront aux manifestations culturelles organisées dans les villes. De ce fait, nous appelons notre ville à user de son influence importante dans le réseau des grandes villes européennes et mondiales, de son histoire porteuse de libertés, d'humanisme et de respect des droits de l'homme, pour faciliter la circulation des personnes et des biens dans les territoires palestiniens. Nous vous remercions.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je voulais féliciter Monsieur Julien-Laferrière de l'analyse concrète et précise dont il a présenté l'objet et les objectifs de cette coopération et nous voterons ce dossier avec plaisir.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)